

SEMINAIRE SUR L'OBSERVATION ELECTORALE PAR LA SOCIETE CIVILE RWANDAISE/ POER DU 04 AU 5 AOUT 2004/KANAKUZE Judith M.P.

Le rôle de la femme dans le processus de démocratisation au Rwanda

Introduction

C'est un honneur pour moi d'intervenir dans ce séminaire. Ces assises constituent un signe de marque de la détermination de la société civile rwandaise si jeune soit -elle de donner le meilleur d'elle-même pour manifester le sens de la solidarité positive dans la vie de la Nation et sur tous les aspects (socioéconomiques, politiques, culturels...). Sortie dignement et en paix de la transition malgré les séquelles du génocide de 1994, toutes les couches (hommes, femmes, milieu rural, milieu urbain) doivent s'en féliciter, faire un feedback en créant des occasions comme celle-ci, pour ne pas oublier et garder une vision de démocratie et bonne gouvernance.

Le sujet qui m'a été proposé « **Le rôle de la femme dans le processus de démocratisation au Rwanda** » est un sujet d'actualité dans le monde qui veut comprendre la force motrice utilisée par le Rwanda pour arriver au calibre actuelle (48,8% de femmes au niveau de la chambre des Députés, principe constitutionnel de disposer de au moins 30% des postes occupés par les femmes dans toutes les instances de prise de décision). Comment le Rwanda y est parvenu ? C'est une question à laquelle tout un chacun devrait répondre en l'occurrence la société civile chargée de l'observation des élections. Nous y reviendrons dans les points qui suivent :

1° La femme de la société moderne

Pourquoi parle-t-on de la femme en particulier alors qu'elle jouit de sa citoyenneté comme son frère ? L'analyse historique sous l'anglais, anthropologique et sociologique montre que la domination, l'aliénation, des femmes sous des formes très diverses présentent un caractère universel .

Un petit nombre de femmes qui ont essayé d'émerger n'ont pas eu facilement la parole ; exemple en 1840, à Londres, lors de la signature de la Convention Internationale pour l'abolition de l'esclavage, les Américaines comme Elisabeth Stanton et les autres engagées dans le combat anti-esclavagiste ont traversé l'Atlantique pour participer aux débats, , or les organisateurs (les hommes) décident que les femmes n'auront pas la parole. Les américains de couleurs accèdent à la citoyenneté politique, les américaines blanches comme noires en demeures exclues, elles ont attendu vainement les changements avec la Société des Nations (SDN) en 1919, en 1946 enfin, en effet, une Commission permanente intergouvernementale de la condition de la femme est créée au sein de la toute jeune Organisation des Nations Unies , cette Commission élabore des Conventions soumises à la ratification des Etats membres

- La Convention de 1952 sur les droits politiques des femmes, elle a contribué à ce que le droit de vote et d'éligibilité s'étende à l'ensemble du monde, ou presque.
- La Convention de 1957 sur la nationalité des femmes mariées reconnaît l'autonomie de nationalité pour l'épouse d'un étranger afin que celle-ci puisse transmettre sa nationalité à ses enfants.
- La Convention de 1962 sur le consentement au mariage, l'âge minimum du mariage et l'enregistrement du mariage.
- Enfin en 1979, La Convention sur l'élimination de toute formes de discrimination à l'égard des femmes .
- Elles prévoient des engagements concrets de la part des Gouvernements nationaux pour garantir l'exercice des droits politiques, civils, sociaux et culturels des femmes. Elle constituent la Charte internationale des droits des femmes.

Les Conférences mondiales sur les femmes (Mexico- 1975, Copenhague-1980, Nairobi-1985, Beijing-1995, New York-2000.

Comme vous le comprenez, heureusement que les rapports sociaux entre les hommes et les femmes ne sont pas fixes ou statiques. Le concept genre ou l'approche y relatif est désormais là pour rendre compte de ces évolutions.

Le « genre » ce n'est pas les femmes, ce n'est pas les hommes, mais à un moment donné de l'histoire de nos sociétés, la conception qu'on a des hommes et des femmes, de leurs droits, de leurs conditions , ainsi que des rapports des hommes et des femmes dans la vie publique et privée. Ainsi donc, une démocratie sans femme n'est pas une démocratie, il ne serait y avoir de démocratie sans véritable partenariat entre hommes et femmes, dans la conduite des affaires publiques où hommes et femmes agissent dans l'égalité et complémentarité s'enrichissant mutuellement de leurs différences.

2° Les actions positives des femmes rwandaises

Pour la période (1975-1994), le leadership du pays qui était dans la logique générale de l'exclusion qui a abouti au génocide d'avril 1994 n'acceptait que timidement de poser des gestes relatifs au progrès à l'égard des femmes suite aux revendications des organisations de Promotion de la femme (ONG) lesquelles organisations sont nées au lendemain de la 3^{ème} Conférence des femmes qui s'est tenue à Nairobi au Kenya en 1985 (exemple : instituer le Ministère de la promotion de la Femme et de la famille en 1992).

La période 1995-2004 a implanté un cadre institutionnel motivant la participation politique de la femme, partant de l'engagement et détermination que elle même avait pour participer à faire face aux conséquences du génocide, à la réhabilitation économique, la conquête du Droit Socio-économique de la Femme, la restauration de la culture de la paix, l'effort de participation aux instances de prise de décisions, dans les juridictions participatives Gacaca, dans les Gouvernements locaux, etc Différents programmes de sensibilisation en genre, renforcement des capacités de la femme (women empowerment, et intégration du genre (gender mainstreaming) ont été développés en partenariat entre les pouvoirs publics, la société civile et le secteur privé).

Différents acteurs impliqués au renforcement des capacités de leadership des femmes rwandaises

Conformément aux résolutions de la Conférence mondiale sur les femmes de Beijing 1995, un des objectifs stratégiques dans le sens de renforcer les capacités des femmes est de :

- Fournir aux femmes, notamment à celles à faible revenu , des services professionnels et des moyens de formation, et leur ouvrir l'accès aux marchés , à l'information et à la technologie.
- Elaborer des programmes qui offrent aux femmes des possibilités de formation et de recyclage, notamment dans le domaine des nouvelles technologies ainsi que des services abordables de gestion de développement des produits, de financement , de contrôle de développement des produits, de financements de contrôle de la production et de la qualité, de commercialisation et de contrôle juridique.
- Prendre des mesures pour garantir aux femmes l'égalité d'accès la formation continue sur les lien du travail.
- Donner aux femmes les moyens de participer à la prise de décision et d'exercer des responsabilités en assumant ce qui suit
- Assurer une formation pour préparer les femmes et les jeunes filles en particulier celles qui ont des besoins particuliers,

Créer un système de tutorat pour les femmes qui n'ont pas encore acquis d'expérience et, en particulier leur offrir une formation notamment pour leur apprendre à diriger et à prendre des décisions, à parler en public, et avoir de l'assurance et à mener des campagnes politiques. Donner aux femmes et aux hommes une formation soucieuse de l'équité entre les sexes afin de promouvoir des relations de travail non discriminatoires et le respect de la diversité dans le travail et dans le style de gestion. Elaborer des mécanismes et assurer une formation qui encouragent les femmes à participer au processus électoral, aux activités politiques et à la prise de décisions.

Des réalisations des différents mécanismes

Ces différents mécanismes sont entre autres le MIGEPROFE, le Forum des Femmes parlementaires, les Organisations membres de la Société civile comme le Collectif des organisations de Promotion de la Femme Profemme Twese Hamwe et ses membres Fondateurs et adhérents qui aujourd'hui sont au nombre de 41 ONGS.

Au cours des quatre dernières années, le Rwanda s'est investi dans la consolidation du mécanisme chargé de la promotion de la femme, il s'agit du Ministère du genre et de la promotion de la femme. Son grand mandat est de coordonner l'intégration de la problématique hommes-femmes dans tous les secteurs et dans toutes les entités de l'Etat.

Développer les méthodes d'analyse des sexospécificités et des mesures propres à éliminer les effets sexospécifiques des politiques et programmes. Intégrer une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans l'élaboration des dispositions législatives, des politiques et des programmes d'intérêt général. Produire et fournir des données et des informations ventilées par sexes aux fins de planification et d'évaluation

Les composantes de la société civile ont quant à elles le rôle d'exécuter et de suivre le renforcement du leadership féminin en vue d'assurer la participation des organisations non gouvernementales et des collectivités depuis la base jusqu'au sommet.

Le rôle du Migeprofe

Ce mécanisme a un large mandat redéfini en 1999 dans un nouveau cadre de développement défini par le Gouvernement Rwandais dans la vision de promouvoir l'égalité et l'équité entre les genres par l'intégration de la dimension genre dans le processus du développement et le renforcement du pouvoir des femmes dans tous les domaines.

Son intervention dans le renforcement du leadership féminin s'articule entre autres sur les principales réalisations suivantes qui répondent aux défis du renforcement des capacités des femmes. La mise en place du comité de suivi de Beijing et son secrétariat exécutif et la préparation du projet de loi instituant cette structure. La consolidation des structures organisationnelles des femmes et l'élaboration du projet de loi portant création du Conseil national des femmes.

L'élaboration participative de la politique nationale genre basée sur une large consultation impliquant les institutions gouvernementales, la société civile, les ONG, les partenaires de développement et la population. Dans cette politique, il est mentionné les objectifs spécifiques considérés comme base du renforcement des capacités en termes d'éducation et formation professionnelle :

- Il faut s'assurer que les garçons et les filles ont les mêmes chances d'accéder à l'éducation d'une manière qui garantit leurs performances et les résultats satisfaisants dans tous les domaines d'éducation.
- Encourager les filles dans les domaines des sciences et technologies.
- Améliorer le taux d'alphabétisation des femmes et des hommes , en mettant un accent particulier sur les femmes.

La réalisation de « l'Etude sur les croyances , les attitudes et les pratiques socio-culturelles en rapport avec le genre au Rwanda ». Cette étude initiée en mars 1999 conjointement par le FUNUAP et le MIGEPROFE a cerné les attitudes et pratiques positives à renforcer et celles qui sont négatives à éradiquer afin de faciliter une participation effective au progrès de la famille, de la société et de la communauté tout entière. Pilotage du processus de l'initiative d'intégrer le budget dans les budgets ministériels, cette action est menée en collaboration avec le Ministère des Finances lancé en mars 2002 par le Premier Ministre.

Cette initiative a un rôle direct d'être à l'avant plan de :

- la Vision 2020 qui est une perspective de long termes du Rwanda ;
- la stratégie de réduction de la pauvreté ;
- The Medium Term Expenditure framework (MTF), plan de trois ans du plan d'action ;
- La politique nationale du genre et le plan stratégique de promotion du genre et l'équité ;
- Le processus de décentralisation et bonne gouvernance ;

Cinq Ministère sont concernés par cette initiative: MINEDUC, MINAGRI, MINERENA, MINALOC, MINISANTE. Cette approche sera étendue sur tous les ministères et les Provinces en 2004. Dans l'entre temps , il a été produit une étude sur L'homme et la femme au Rwanda pour commencer à rassembler les données désagrégées .

La stimulation de la création du Rwanda Women leader's Caucus qui est un cadre organisationnel des femmes leaders pour renforcer le leadership féminin.

Le forum de femmes rwandaises parlementaires

Ce mécanisme créé en est une plate forme des femmes parlementaires qui a joué un grand rôle dans le renforcement des capacités dans le cadre de l'égalité des genres. L'organisation du Séminaire national sur « Le processus d'intégration du genre dans la nouvelle Constitution du Rwanda » est une réalisation de marque qui a été organisé opportunément et qui a apporté une valeur ajoutée à tout les contributeurs du processus d'élaboration de la nouvelle Constitution.

Ce séminaire a été suivi par différentes sessions de formation organisées par le Forum des Femmes Parlementaires Rwandaises au niveau des différentes Provinces . Ces formations ont été destinées aux femmes leaders (issues des structures organisationnelles des femmes, des organisations de la société civile...). Cette formation a permis de produire un mémorandum très riche que le Forum des femmes Parlementaire a remis à la Commission Juridique et Constitution pour enrichir la raison d'être de l'intégration du genre dans la Constitution.

Le séminaire sur la femme et le processus électoral du 30 au 31 juillet 2003 qui a réuni une centaine de femmes élues au niveau des districts, dans les structures organisationnelles des femmes et d'autres femmes dans les hauts postes de prise de décision a renforcé les capacités des femmes dans le sens de préparer les élections présidentielles et celles des membres du Parlement.

Les organisations membres de la société civile

La plupart des organisations membres de la société civile a entre autres comme stratégie le renforcement des capacités de ses membres , par le biais des formations.

Les principales formations dans le cadre du renforcement du leadership féminin ont été organisées soit par le Collectif Pro-Femmes Twese Hamwe, ou ses membres, comme le Réseau des Femmes Ouvrant pour le Développement Rural soit par le biais de financement des Agences onusiennes comme l'UNIFEM, Women Waging Peace /Hunt Alternative Fund, Ambassade USA, Coopération canadienne, etc.

Les formations dispensées dans le cadre du renforcement du leadership féminin concernent notamment :

- Le leadership innovateur,
- Les techniques d'analyse genre
- Le genre et l'entreprenariat féminin
- Les techniques de Plaidoyer
- Les techniques de communication
- Les techniques de résolution des conflits de type communautaire
- Les techniques pour réussir la campagne électorale
- Etc...

Actions spéciales pour le renforcement du leadership innovateur des femmes rurales

Les femmes rurales constituent une catégorie à laquelle il a fallu prêter une attention particulière et il faut aller de l'avant pour que les quotas au niveau de la base soient aussi respectés dans toutes les instances de prise de décisions au niveau communautaire.

Toutes les femmes leaders élues dans les hautes instances ont reçu les formations intensives en leadership par Women Waging Peace / Hunt Alternative Fund, dans l'optique de les outiller en matière de plaidoyer en faveur de la population en générale et de la femme rurale en particulier. Dans la même ordre d'idées, les actions spécifiques ont été menées pour visualiser l'image positive de la femme de la femme rurale. Intégration du genre dans les planification des organisations paysannes comme les syndicats des agri - éleveurs , les organisation de développement rural intégré...

La célébration au niveau nationale de la journée de la femme rurale Institutionnalisation du prix de visualisation de l'image positive de la femme rurale, « prix Nzambazamariya Veneranda » Cette dernière a reçu la Millenium Peace Prize for Women discerné par UNIFEM et International Alert le 8 mars 2001, et ce Prix sont entrain d'être disséminé aux meilleures Femmes rurales.

Le bilan de participation de la femmes a la vie politique démocratie et bonne gouvernance (femme électrice ou candidate.)

Le bilan de participation de la femmes à la vie politique est positif, le Rwanda est ouvert à le partager à travers les différents canaux de communication (les médiat, ICT etc...). La femme rwandaise a joué pleinement son rôle de citoyenne pour les élections qui ont lieu pour la mise en place des gouvernements locaux (élire et se faire élire, pour la participation à l'élaboration de la Constitution dont la méthodologie était inclusive et participative (des sessions spéciales ont été réservées aux femmes), pour le Référendum de la Constitution, et par dessus tout pour les élections Présidentielles et parlementaires de Septembre Octobre 2003.

Ces dernières élections ont positionné le Rwanda au Premier rang selon les normes de l'Union Interparlementaire qui reconnaît que avec 48,8% de Femmes dans la Chambres des Députés ; la République du Rwanda occupe la place que la Suède a occupé depuis nombre d'années.

Le résultat d'aujourd'hui provient des composantes émanant de la volonté politique (Gouvernement, les parti politique, les législateurs) actuelle ayant permis la création des mécanismes garantissant la promotion du leadership féminin dans les structures de l'Etat, système électoral, la révision du code de la famille pour instituer la loi sur les régimes matrimoniaux la succession et les libéralités, la constitution genre sensible dont un des principes est que pour tous les postes de prise de décisions les femmes occuperont au moins 30%. Les programmes de renforcement des capacités des femmes dans le cadre de la société civile joue aussi un grand rôle en matière de la participation politique.

Le Rwanda est depuis 1980 signataire de la Convention relative à l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW Convention), il a aussi adopté le plan d'Action de Beijing de 1995, ce qui place la femme rwandaise dans un contexte de la mondialisation qui est de penser globalement et agir localement.

Les efforts consentis de prendre en compte l'égalité des genres dans la Vision 2020, Le PRSP, dans les Millenium Development Goals (MDGS), la reconnaissance de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies (Femmes à la Table de négociation de la Paix) et d'autres alliances Africaines comme l'initiative du NEPAD constituent aussi une garantie régionale que la participation de la femme Rwandaise dans la vie du pays en général et la vie politique en particulier connaît un cadre favorable.

Conclusions et recommandations

En guise de perspective et espoir les recommandations suivantes sont à considérées

- Les acquis que la société civile doit sauvegarder : respect des principes constitutionnels mentionnés à l'article 9 qui parle de l'inclusion, non discrimination, équité et égalité.
- Que la parité transparaisse partout, dans le secteur public que le privé, dans les instances étatiques que dans la société civile.
- Existence d'une communication permanent entre les élus et les électeurs pour toute cause utile,
- Continuer à visualiser l'image positive de la femme leader
- Le POER pourra définir le mode de suivi du produit des élections qu'elle a observé .

Kigali, 5/08/2004

Kanakuze Judith (MP/ Député)